

PRESENTS : FABRICE KOSIAK (PDT CSF), HELENE HELLEGOUARCH, CHRISTINE LOYRION, GERARD MARTIN, CLAUDE LE BORGNE, EMILIE TRONQUIT, VINCENT LABARBE, PATRICE JOUETTE, JOFFREY NIZAN

INVITE(S) : SARAH BITON, FRANCK SAULNIER

EXCUSÉE(S) : PAUL MARTINEZ

1. Décisions J1 et J2 Championnat par équipes national

1^{ère} JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026

Résultats en retard messieurs :

N2 Poule 4 Béthune ASTT 1 le 20/09 à 6h50

N2 Poule 8 Levallois SC 1 le 20/09 à 10h15

N3 Poule 1 Béthune ASTT 2 le 20/09 à 6h49

N3 Poule 10 Niort TT 1

N3 Poule 14 Niort TT 2

1^{ère} journée de saisie pour ces clubs avec la nouvelle mesure du règlement 26/27, avertissement mais comptabilité de la pénalité en cas de récidive.

Saisie avec GIRPE V1 :

N1 Poule 4 Vibraye ASTT 1

N2 Poule 3 Neubourg Quittebeuf TT 1

N3 Poule 7 AC Plérin 3

Avertissement aux clubs

Résultats en retard dames :

N2 Poule 1 ST ANDRE VILLENEUVE D'ASCQ ENT 1 20/09 à 14h20

N2 Poule 3 AC PLERIN 1 20/09 à 00h30

Nationale 2 messieurs poule 1 ; QUEVILLY CP 1 ct SAINT QUENTIN TT 2

Le joueur Louis QUINET du club de SAINT QUENTIN TT 2 abandonne durant sa 2^{ème} partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 2 ; VESOUL EM 1 ct SENLIS-CHANT TT 1

La composition de l'équipe de SENLIS-CHANT TT 1 n'est pas conforme au règlement sportif, l'équipe s'est présentée incomplète. Défaite de Senlis-Chant TT 1 par pénalité 0-8, 0 point et pénalité financière de 200€ pour équipe incomplète.

Nationale 3 messieurs poule 8 ; BOULOGNE SUR MER ABCP 1 ct ROCHE-BESANCON TT 1

Le joueur Benoît MONTAUBAN du club de ROCHE-BESANCON TT 1 abandonne durant sa 3^{ème} partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée

Nationale 3 messieurs poule 7 ; AC PLERIN 3 ct MONDEVILLE TT 1

Rapport JA : 16h20 Lors de la partie 1, 3ème manche le joueur Caroff Alban (licence 506012 de Mondeville TT1) s'est blessé au genou gauche et abandonne la rencontre.

Le joueur Alban CAROFF du club de MondevilleTT1abandonne durant sa 1ère partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée

Nationale 3 messieurs poule 8 ; CHEVIGNY TT 1 ct VERDUN SAV 1

Rapport JA : Joueur de Verdun Dragos OLTEANU indiqué sur sa licence n°5513096 "Sans pratique Sportive" mais a présenté un PPS valide n° 5UYPAIV53RVHJ avant le début de la rencontre.

La présentation d'un PPS avant le début de la rencontre permet au joueur de participer à celle-ci.

Le joueur a deux licences : il faut qu'il refasse son PPS sur sa licence valide (même problème survenu lors de la J2).

Nationale 3 messieurs poule 13 ; FUTURO VAL VERT TT 2 ct BEGLAIS CA 1

Le joueur Thomas LENOIR du club du CA BEGLAIS 1 abandonne durant sa 2ème partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
LA ROCHE SUR FORON PRGTT 2	2
PAYS ROCHOIS GENEVOIS TT 1	1
AC PLERIN 1	1
CHATEAUROUX BERRI. 1	2
TOURS 4S TT 3	1
HAGUENAU WISSEMBOURG TT 3	1
ST ANDRE VILLENEUVE D'ASCQ ENT 1	1
ISSY LES MOULINEAUX E P 2	1
ELANCOURT CTT 2	2
COMBS SENART TT 1	1
BOIS COLOMBES 1	1
BEAUCHAMP CTT 1	1
BEAUCHAMP CTT 2	1
FONTENAY USTT 2	1
BOIS GUILLAUME US 1	1
LESCARIENNE TT 1	1

2^e JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

Résultat en retard :

N3 Poule 8 Verdun SAV 1 le 3/10 à 22h46

1^{ère} journée de saisie pour ce club avec la nouvelle mesure du règlement 26/27, avertissement mais comptabilité de la pénalité en cas de récidive.

Résultats en retard dames :

N1 Poule 1 CRETEIL 20/09 à 16h15
N2 Poule 2 LEVALLOIS SC 1 06/10 à 9h21
N2 Poule 3 VALENCIENNES USTT 1 04/10 à 9h21 -
N2 Poule 3 LILLE METROPOLE TT 1 22h04
N2 Poule 4 NEUVILL/FERRAIN ENT 1 04/10 à 13h14

Saisie avec GIRPE V1 :

Tous les clubs ont utilisé GIRPE V2

Nationale 2 messieurs poule 5 ; COURBEVOIE STT 2 ct CHATILLON TTMC 1

Rapport JA : Un des joueurs de Courbevoie n'avait pas le même maillot que ses coéquipiers. 3 joueurs en maillot rouge et un en maillot bleu.

Tenue non réglementaire d'un joueur de COURBEVOIE pénalité financière de 20€

Nationale 3 messieurs poule 2 ; ROCHE BESANCON TT 2 ct STRASBOURG RC 1

Le joueur Arthur ROLAND du club de ROCHE-BESANCON TT 2 abandonne durant la partie du double. Intervention des pompiers.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 15 ; LEFOREST TT 1 ct LILLE METROPOLE TT 3

Le joueur Paul SAMMIEZ du club de LEFORESTE TT1 abandonne durant sa 1^{ère} partie. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Nationale 2 dames poule 2 ; BAYARD ARGENTAN 3 ct CHARLEVILLE MEZ 1

L'équipe BAYARD ARGENTAN 3 s'est présentée avec des joueuses ayant un nombre de points en dehors de l'intervall autorisé (min: 900, max: 9999). Licenciés: LEONARD Magali (616836), GATIEN Calie (6114620), GATIEN Iris (6114973)

En conséquence, l'équipe de BAYARD ARGENTAN 3 est déclarée non conforme, battue par pénalité 0-8 et marque 0 point rencontre. En application de la CSF, une pénalité financière de 100€ par joueuses est appliquée pour composition d'équipe non conforme (300€).

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
PARIS IX ATT 1	2
FONDETTES AS 1	1
BORDEAUX CAM 3	2
MONDEVILLE TT 1	1
RHONE GARON TT 1	1
LEVALLOIS SPORT 4	2
STADE CLERMONTOIS 2	2

LEFOREST TT 1	2
SAINT QUENTIN TT 2	1
VILLENEUVE PPC 1	1
TOURS 45 TT 2	1
BORDEAUX CAM 1	2
LE CHESNAY 78 AS 1	1
IGNY AP 1	1
LILLE METROPOLE TT 2	1
BEAURAINS AL 1	1
LE BOURGET / RAMBOUILLET TT ENT 1	1

Confection des poules

Pôle Compétition va expérimenter une nouvelle façon de faire les poules pour la 2ème phase : reprise de la composition des poules en interne avec application des critères définis par la CSF, puis envoi pour relecture et vérification à toute la CSF.

Proposition également de s'appuyer sur l'IA dans la mesure du possible.

Critères principaux :

N1 dames, N1 Messieurs et N2 messieurs :

- 1) Serpent obligatoire
- 2) Concordances et oppositions

N3 Messieurs et N2 Dames :

- 1) Serpent dans la mesure du possible
- 2) Géographie (mais pas de zonage)
Objectif d'avoir une équité dans moyenne de kilomètre par poule.
- 3) Concordances et oppositions
- 4) Alternance nombre de réceptions / déplacements

2. Mutations exceptionnelles

La Commission Statut et Règlements souhaite l'avis de la CSF sur les demandes de mutation exceptionnelles de plusieurs joueurs et joueuses brésiliens.

La CSF n'émet pas de contre-indication à ces mutations exceptionnelles.

3. Multi-appartenance clubs frontaliers

Les Ligues et les comités sont libres de faire leur propre règlement concernant les limites de multi-appartenance dans leurs championnats par équipes. Cela peut donc permettre aux régions frontalières de faciliter la multi-appartenance.

Quant au niveau national, la limite à un joueur en multi-appartenance fait débat au sein de la CSF.

4. Evolution GIRPE et SPID

Patrice propose de faire une demande afin que les cartons des compétitions individuelles soient remontés automatiquement de SPIDD vers SPID. Cela serait une réelle plus-value pour les CSR et CSD.

Vincent souhaiterait également que les feuilles de championnat par équipes puissent faire apparaître la date et l'heure de la signature et du blocage de la feuille.

Il faudrait également pouvoir avoir une alerte (dans les éditions) lorsqu'un joueur abandonne ou fait forfait lors d'une rencontre.

Un travail est à effectuer avec la commission SPID et Girpe.

5. Règlement compétitions Guadeloupe

La Ligue Guadeloupe a communiqué ses règlements des compétitions à la CSF pour validation.
La CSF valide les règlements après modification de l'Article I.8.3 - Obligation de cohérence des compositions : demander que le calcul des points se fasse en moyenne et non en somme.